



République Française – Région Auvergne Rhône Alpes – Département de Haute-Loire

Commune de *RETOURNAC*

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020 à 19H30

Le 24 Septembre 2020 à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Etai~~ent~~ Présents : GOUDARD Patricia, ROCHE Brigitte, BENEVENT Thierry, MIRMAND Anne-Sylvie, ABRIAL Jean-Claude, LUTZ Alain, DI-LITTA Daniel, FILIOL Jean-Pierre, PEYRARD Christian, RIBEYRON Maryse, GANIVET Raoul, GIGANT Carole, LIABEUF Marièle, SUC David, GRANOUILLET Stéphanie, WAUTHIER Patrice, JOLY Maëlle, ASTOR Pierre, AUBERT Jean-Yves.

Etai~~ent~~ Absents excusés : Evelyne GANIVET, Christelle BLANCHER, Maud LE BOUQUIN, MALEYSSON Antoine

Mme Maëlle JOLY a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Public : 9 personnes

Mme le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance dont le rapport a été transmis à chaque conseiller municipal.

<p><u>A1-DCM 2020-049</u> Convention de Transport Scolaire entre la Commune de RETOURNAC et la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la convention de transport scolaire d'une durée de trois ans à intervenir entre la Commune de Retournac et la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay ♦ Autorise Mme le Maire à signer la convention et toute pièce administrative afférente à l'exécution de la présente délibération.
<p><u>A2-DCM 2020-050</u> Convention de Portage des Repas à la cantine des Ecoles Charrées/Jussac</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la convention de portage des repas en liaison chaude pour la restauration des écoles de Charrées-Jussac à intervenir entre la Commune de Retournac et M. Robert ROCHE, domicilié rue Henri Pontvianne 43130 Retournac, conclue du 1^{er} octobre 2020 au 6 juillet 2021 inclus. ♦ Fixe le tarif journalier à 75 € ♦ Autorise Mme le Maire à signer la présente convention de portage des repas et toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.
<p><u>B1.DCM 2020-051</u> DECISION MODIFICATRICE N°1 Budget Primitif Commune Exercice 2020</p>	<p>Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales ; Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14 ; Vu la délibération 2020-039 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020 ;</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Approuve la décision modificatrice n° 1 au Budget Primitif de l'exercice 2020 telle que présentée ci-dessous. <p>Fonctionnement Recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Chapitre 73-7311 – Taxes Foncières et Habitation + 50 000 € ♦ Chapitre 77- 775-Produits des cessions - 50 000 € <p>Fonctionnement Dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Chapitre 023 -virement section d'investissement - 50 000 € ♦ Chapitre 014-739211-Attribution de compensation + 50000 € ♦ Chapitre 014-7489-Reversement + 39 177 € ♦ Chapitre 65-6553-Services Incendie - 39 177 € <p>Investissement Recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Chapitre 021-Virement section de fonctionnement.....- 50 000 € ♦ Chapitre 13-1323-Département - 400 000 € ♦ Chapitre 16-1641-Emprunts en euros.....+ 602 270,87 € <p>Investissement dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Chapitre 23-2313-Immobilisation en cours + 152 270,87 €

<p><u>B2.DCM 2020-052</u> Participation des familles au transport scolaire : Remise gracieuse pour le 3^e trimestre 2019/2020</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide d'octroyer une remise gracieuse à titre exceptionnel à l'ensemble des familles dont les enfants sont inscrits au service du transport scolaire au titre du 3^e trimestre 2019/2020. ◆ Charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération
<p><u>B3.DCM 2020-53</u> Subvention Exceptionnelle : ASS. RETOURNAC DETENTE MULTISPORTS</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cent euros) à l'Association RETOURNAC DETENTE MULTISPORTS, représentée par Mme Sandra PAVLOFF, Présidente, dont le siège social est 6 avenue de la Gare 43130 Retournac ◆ Dit que les crédits budgétaires afférents à cette subvention sont inscrits au budget primitif de l'exercice au chapitre 65-6574.
<p><u>B3.DCM 2020-54</u> Subvention Exceptionnelle : ASS. RETOURNAC SPORTIF</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 5 000 € (cinq mille euros) à l'Association RETOURNAC SPORTIF, représentée par M. Eric BERTIN, Président, dont le siège social est 16 rue de l'Hôtel de Ville 43130 Retournac ◆ Dit que les crédits budgétaires afférents à cette subvention sont inscrits au budget primitif de l'exercice au chapitre 65-6574.
<p><u>B4.DCM 2020-055</u> Subvention Opération Façade – Anthony MEAUDRE – 6 rue des Rosiers</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide d'octroyer une subvention au titre de l'opération façade de 2 688 € (deux mille six cent quatre-vingt-huit euros) à M. Anthony MEAUDRE pour la rénovation des façades de l'immeuble sis 6 rue des rosiers, dont il est propriétaire. ◆ Dit que la présente subvention ne sera attribuée que sur production d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux. ◆ Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 en section de fonctionnement dépenses – article 6574. ◆ Autorise Mme le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention et tout acte afférent à son exécution.
<p><u>B4.DCM 2020-056</u> Subvention Opération Façade – Sébastien VINCENT -7 rue Neuve</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Décide d'octroyer une subvention au titre de l'opération façade de 1 457.50 € (mille quatre cent cinquante-sept euros) à M. Sébastien VINCENT pour la rénovation des façades de l'immeuble sis 7 rue Neuve, dont il est propriétaire. ◆ Dit que la présente subvention ne sera attribuée que sur production d'une facture acquittée et après une visite de contrôle de l'exécution des travaux. ◆ Dit que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020 en section de fonctionnement dépenses – article 6574. ◆ Autorise Mme le Maire à signer l'arrêté attributif de subvention et tout acte afférent à son exécution.

<p>C1.DCL 2020-057 MAPA Maison de Santé Pluridisciplinaire : Déclaration sans suite</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Déclare sans suite la procédure adaptée pour le marché de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire pour les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Non prise en compte des prescriptions relatives aux mesures Covid-19 applicables aux chantiers de construction dans le plan général de coordination. ♦ Modification des prescriptions du lot 13 « Electricité » par la suppression de la distribution TNT/FM dans les cabinets médicaux et d'augmenter la taille de la baie de brassage informatique. ♦ Non obtention de participation financière de partenaires institutionnels ♦ Décide de relancer une nouvelle procédure adaptée ♦ Autorise Mme le Maire à signer les décisions de déclaration sans suite et tous les actes afférent à leur exécution. 												
<p>C1.DCM 2020-058 MAPA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : Procédure Adapté et Plan de Financement</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Mme le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises suivant la procédure adaptée des marchés publics et à signer tout acte inhérent à son exécution ♦ Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessous <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Dépenses HT</td> <td>1 505 471.27 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td></td> </tr> <tr> <td> ETAT DETR 2021</td> <td>903 282.00 €</td> </tr> <tr> <td> REGION ARA</td> <td>200 000.00 €</td> </tr> <tr> <td> CCDS Fonds Concours</td> <td>100 000.00 €</td> </tr> <tr> <td> Commune Fonds Propres.....</td> <td>302 189.27 €</td> </tr> </table> ♦ Autorise Mme le Maire à solliciter les partenaires financiers institutionnels pour l'obtention de subvention d'investissement 	Dépenses HT	1 505 471.27 €	Recettes		ETAT DETR 2021	903 282.00 €	REGION ARA	200 000.00 €	CCDS Fonds Concours	100 000.00 €	Commune Fonds Propres.....	302 189.27 €
Dépenses HT	1 505 471.27 €												
Recettes													
ETAT DETR 2021	903 282.00 €												
REGION ARA	200 000.00 €												
CCDS Fonds Concours	100 000.00 €												
Commune Fonds Propres.....	302 189.27 €												
<p>C2.DCM 2020-059 Aménagement Sécuritaire de la traversée de Jussac : Carrefour entre la route départementale RD 46 et la Voie Communale VC 8 desservant le village du Pédible</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Mme le Maire à solliciter le Département au titre des Amendes de Police pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'aménagement sécuritaire du carrefour entre la Route Départementale RD46 et la Voie Communale VC8 ♦ Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessous <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>Dépenses HT</td> <td>22 665.33 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td></td> </tr> <tr> <td> Département Amendes de Police (30%)</td> <td>6 799.60 €</td> </tr> <tr> <td> Commune</td> <td>15 865.73 €</td> </tr> </table> 	Dépenses HT	22 665.33 €	Recettes		Département Amendes de Police (30%)	6 799.60 €	Commune	15 865.73 €				
Dépenses HT	22 665.33 €												
Recettes													
Département Amendes de Police (30%)	6 799.60 €												
Commune	15 865.73 €												

<p>C3. DCM 2020-060 La Filature Bâtiment Associatif : Mise en accessibilité PMR</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Mme le Maire à lancer l'étude pour la mise en accessibilité PMR du bâtiment associatif La Filature et à signer tout acte inhérent à son exécution. ♦ Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessous <p><u>Dépenses HT</u></p> <p>Etudes : 17 000€ Travaux: 175 000€ C.T. / C.S.P.S.: 8 000€</p> <p><u>Recettes</u></p> <p>REGION Plan de Relance100 000€ Commune Fonds Propres 100 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Mme le Maire à solliciter la Région au titre du plan « Bonus Relance 2020-2021 » pour l'octroi d'une subvention.
<p>DCM 2020-061 Rénovation énergétique de bâtiments communaux : La Filature/Boulodrome – Ecole Théodore Monod – Centre de Loisirs Le Cros</p>	<p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Autorise Mme le Maire à lancer l'étude pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux dénommés La Filature/Boulodrome, Ecole Théodore Monod et Centre de Loisirs Le Cros. ♦ Autorise Mme le Maire à solliciter les partenaires financiers.
<p>D1.DCM 2020-062 Domaine – Location d'un appartement de type F3 sis au 1^{er} étage du Bureau de Poste – 6 Place Boncompain : M. Jean- François NOUGIER</p>	<p>M. Raoul GANIVET, conseiller municipal en exercice, quitte la séance et ne prends pas part au vote.</p> <p>Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Donne en location à compter du 1^{er} octobre 2020 à M. Jean-François NOUGIER, l'appartement de type F3 sis 6 Place Boncompain. ♦ Fixe le loyer mensuel à 510 € (cinq cent dix euros) charge de chauffage comprise ♦ Autorise Mme le Maire à signer le contrat de location et tout acte afférent à l'exécution du présent bail de location.

La séance est levée à 20H30

